

REGLEMENT D'UTILISATION DE LA SALLE POLYVALENTE

INVENTAIRE

L'inventaire nécessite :

- le comptage de la vaisselle mise à disposition et le relevé des compteurs.
- la vérification du bon fonctionnement du matériel installé dans les salles.

Est considéré dégradé tout matériel ayant reçu un choc ou ne fonctionnant plus normalement.

NETTOYAGE

Le locataire a la charge de :

- laver la vaisselle.
- jeter tous les déchets en sacs poubelle et déposer ces derniers à l'endroit prévu à cet effet. La commune étant soumise à un tri sélectif pour les déchets, il y a lieu de séparer le verre et de le mettre dans les containers situés rue de Miannay.
- nettoyer le lave vaisselle (en particulier le filtre), les fours, les frigos, le congélateur.
- nettoyer les toilettes.
- balayer, laver les sols de la cuisine, des toilettes, du local et de l'entrée.
- balayer la grande salle, le nettoyage des sols sera effectué par le personnel communal.
- nettoyer les abords de la Salle Polyvalente.

La salle doit être rendue aussi propre que le jour de la remise des clefs.

INTERDICTIONS

Il est strictement interdit :

- d'accrocher des décorations au plafond ainsi que sur les murs
- de toucher aux goupilles sur les extincteurs (un extincteur dégoupillé équivaut à un extincteur utilisé). Il sera facturé le prix d'une recharge au locataire.
- de fumer dans l'ensemble de la salle des fêtes

DEGRADATION CASSE ET DISPARITION

Le locataire de la salle est seul responsable. Le matériel dégradé est facturé.

Il est obligatoire à tout utilisateur de souscrire une assurance couvrant les risques éventuels.

NUISANCES SONORES

Après 22 heures, nous vous demandons de fermer les portes et fenêtres pour éviter toutes nuisances sonores. (Interdiction d'utiliser les pétards et les feux d'artifice)

Nous vous rappelons qu'une ventilation est à votre disposition. Utiliser cette ventilation dès votre arrivée pour un meilleur confort (aspiration au niveau de la cuisine et de la salle).

La Commune se réserve un droit de priorité pour l'organisation de ses propres manifestations ainsi que pour l'organisation des manifestations des associations communales.

Personne à contacter pour la remise des clés : Mme Sylvie HETROY au 03.22.24.30.61